



Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 19 décembre 2019

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le jeudi 19 décembre 2019 à 18h30 en Mairie.

Présents : CLUZEL Michel, Maire - DUNOGIER Jacques, 1^{er} adjoint - GUILBOT Alain 2^{ème} adjoint - DUCLAUX Éric 3^{ème} adjoint - OLLIER Séverine 4^{ème} adjoint - BERNARD Guislain - BRANCQUART Damien - DUNAND Philippe - FAURE Guy.

Procuration : ARGAUD Guillaume à CLUZEL Michel - BONNEFOY Marlène à OLLIER Séverine

Absent excusé : CHANAL Ludovic - BRUNEL Laurent - PEYROT Stéphane.

Secrétaire de séance : FAURE Guy

I- SECRETAIRE DE SEANCE :

Au début de chaque séance, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs des membres de l'assemblée délibérante pour remplir les fonctions de secrétaires et ce, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II - ORDRE DU JOUR :

- **Décision modificative sur le budget assainissement : Facture SATESE**
SECTION FONCTIONEMENT

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
D	F	011	611		Sous-traitance générale		360,00
Total							360,00

COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet		Montant
R	F	70	70128		Autres taxes et redevances		360,00
Total							360,00

Voté à l'unanimité.

- **URBANISME - Acquisition foncière rue Micheline Ostermeyer**

Suite à l'élargissement de la rue Micheline Ostermeyer, il est nécessaire pour la commune d'acquérir les parcelles suivantes appartenant à Madame KARLANIAN.

Après consultation du plan cadastral remis aux participants, cette cession concerne la bande grisée longeant la rue NUMA PEYRARD et la rue OSTERMEYER. Cette cession se fait en accord bilatéral pour la somme de 1€ avec la participation aux frais administratifs d'acte pour 450€ (soit 225 € chacun). L'acte sera rédigé par Muriel RICHARD.

Voté 10 pour et 1 abstention.

- **Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)**

Considérant la charge de travail actuelle au secrétariat Madame Delphine RIQUELME peut être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, dans la limite de 13 heures supplémentaires pour les mois de janvier, février et mars.

Voté 10 pour et 1 contre.

- **Décision modification budget commune n°8**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative budgétaire suivante : Facture ADS et régularisation du chapitre 012

SECTION FONCTIONEMENT

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	012	6218		Autre personnel extérieur	10 000,00
Total						10 000,00

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	6227		Frais d'actes et de contentieux	-3 000,00
D	F	011	617		Etudes et recherches	-7 000,00
Total						-10 000,00

Voté à l'unanimité.

- **Autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité.**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier du recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité (contrat d'une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois)

Voté à l'unanimité.

IV- Communications de M. le Maire.

Information diverses :

- Reformuler la délibération concernant l'aide financière aux communes sinistrées par le séisme, pas seulement Le Teil.
- Remplissage de la cuve de Gaz pour l'appartement au-dessus de la boulangerie et prévoir en 2020 sa dépose car elle est située en terrain privée.
- Point sur les travaux (boulodrome, accès, voiries, etc...)

Séance levée à 20h30.